

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 octobre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI CERTAINES COUPURES BUDGÉTAIRES DOIVENT
SERVIR À RÉDUIRE LE DÉFICIT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le 23 octobre, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a annoncé officiellement que le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement conservateur avaient trompé la population lorsque celui-ci avait déposé le document sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, document effectivement déposé en janvier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui disait clairement, à la page 6, et je cite: «Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit.»

Monsieur le Président, dans le compte rendu officiel des *Débats* du 23 octobre 1985, en réponse à une question, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré, et je cite: «Le gouvernement a décidé de réduire le taux de croissance des allocations familiales à cause du déficit, monsieur le Président.»

Monsieur le Président, c'est clair que malgré les signatures d'appui de milliers de personnes en provenance de toutes les circonscriptions des députés conservateurs, malgré la démonstration des mères de familles avec enfants qui sont venues sur la Colline, le premier ministre, le ministre des Finances et tous les députés conservateurs ont préféré enlever \$22 à chaque mère de famille, deux enfants, pour les utiliser afin de changer la couleur des uniformes des soldats, monsieur le Président.

Le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de l'injustice sociale, en collaboration et avec l'appui de toutes les femmes qui sont députées du parti progressiste conservateur, ont préféré enlever...

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La parole est à l'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE COSTA RICA—L'ARRESTATION D'UN CITOYEN CANADIEN

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, M. Wayne McCannon, citoyen canadien de la Colombie-

Britannique, se trouve en liberté provisoire sous caution au Costa Rica avant d'être extradé au Guatemala d'ici quelques jours. Il a été arrêté après avoir fait opposition à un chèque tiré à l'ordre d'un hôtel de Guatemala City où il avait pris des arrangements pour y loger un certain nombre de voyageurs. Après avoir constaté que les normes de l'hôtel étaient absolument inacceptables, il a fait opposition au chèque couvrant les frais d'hôtel, mais il a accepté de s'entretenir avec des représentants de l'hôtel au Costa Rica afin d'en venir à un règlement satisfaisant. A son arrivée au Costa Rica, il a été arrêté et emprisonné pour 120 jours. Il est actuellement en liberté surveillée sous caution. Il est assujéti à une surveillance continue et forcé de demeurer au Costa Rica.

Il sera bientôt extradé au Guatemala où lui-même et d'autres croient qu'une mort certaine l'attend une fois détenu dans une prison guatémaltèque. Tout ceci à cause d'un chèque controversé s'élevant à \$8,500.

Je recommande instamment au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'intervenir en toute diligence pour aider ce Canadien qui va faire face aux sévices les plus graves si l'on n'agit pas sur-le-champ.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE QUE LE RECRUTEMENT SOIT ÉQUITABLE DU
POINT DE VUE DES RÉGIONS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, l'une des carrières les plus recherchées par les jeunes, hommes et femmes, surtout dans l'ouest et le nord du Canada, est celle d'agent de la Gendarmerie royale du Canada. Toutefois, la politique de la GRC en matière de recrutement, qui semble être une séquelle de l'ancien régime, est carrément discriminatoire à l'égard des anglophones et, partant, des Canadiens de l'Ouest et du Nord.

Les agents de la GRC sont postés pour la plupart dans les provinces ayant conclu un contrat avec cette force policière, et il devrait certes exister un certain rapport entre le nombre des agents en poste dans une province ou un territoire donnés et le nombre de recrues provenant de cette province ou de ce territoire. Ce n'est manifestement pas le cas.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, où la GRC est tenue en si haute estime, pas un seul agent n'a été recruté depuis plus de cinq ans, en dépit du fait que la division «G» y compte quelque 280 agents. Comme l'équité en matière d'emploi semble être une notion fort à la mode ces jours-ci, voyons à modifier cette politique de façon que le recrutement de la GRC soit équitable du point de vue géographique.